

NOTICE CLASSE D'EAU 2019-2020

- 1) Le formulaire de candidature** (4 pages)
Complétez l'**original** et adressez à l'**OCCE 77 par courrier postal au plus tard pour le 8 novembre 2019**. Une Commission étudiera les dossiers à transmettre à l'AESN.
- 2) Les factures originales** doivent :
 - être **libellées au nom de la coopérative scolaire**
 - être **numérotées** et jointes **au dossier classe d'eau qui vous sera adressé au moment de la validation de votre dossier**
 - être envoyées dans le dossier qui doit nous parvenir **dans les 15 jours qui suivent la fin de votre classe d'eau ou au plus tard le 20 juin 2019**.
- 3) Le paiement de la subvention :**
 - La subvention de l'Agence de l'Eau est exclusivement dédiée à l'organisation d'une classe d'eau, elle ne peut en aucun cas servir à autre chose.
 - Le remboursement se fera à hauteur de la subvention qui vous a été attribuée.
 - Le paiement se fera en 2 temps :
 - o 80 % dès que l'AESN nous les a versés, soit 560€
 - o 20 % restant, soit 140€, à réception des **factures originales (700€)** et du **carnet de bord**, toujours après versement par l'AESN
- 4) Cahier des charges à respecter :**
 - Cohérence entre l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques,
 - Etude des cycles de l'eau naturelle et domestique,
 - Etude de la gestion de l'eau et de ses acteurs,
 - Représentativité des acteurs de l'eau parmi les intervenants,
 - Découverte active de l'environnement de proximité (sorties de quartier ou dans le département),
 - Apprentissage de la citoyenneté,
 - Respect de la durée de 5 jours consécutifs ou du temps fort

Vous devez respecter la répartition suivante : 1/3 sorties ; 1/3 manipulations ; 1/3 intervenants (acteurs, professionnels de l'Eau...).
- 5) Les achats autorisés :**

Toute sortie ou matériel afférent à une classe d'eau comme par exemple :
Musée/exposition sur le thème de l'eau, transport pour se rendre sur les lieux des sorties, intervention sur l'eau, petit matériel pour faire des expériences sur l'eau, livres/CD/DVD sur l'eau, petit matériel pour réaliser une exposition sur l'eau ...

Est exclu le matériel durable qui reste dans l'école (appareil photo, lecteur DVD, grand bac ...)
- 6) Le carnet de bord :**

Un exemplaire doit nous être adressé en même temps que les factures pour un montant total de 700 € dans les 15 jours qui suivent la fin de votre classe d'eau ou au plus tard le 20 juin 2019.
- 7) Les diplômes :**

Ils sont disponibles sur le site de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un geste pour clôturer ce projet.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :
Sandrine VENTURA HORTA (06.75.56.50.37 ou ad77@occe.coop)

Office Central de la Coopération à l'École de Seine-et-Marne

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

649, avenue de Bir Hakeim Résidence Bellevue 77350 LE MEE SUR SEINE

Tél. : 01 64 71 90 98 - ad77@occe.coop

Site Internet : www.occe77.net

